

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2024

Le treize mai deux mille vingt-quatre, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Arnaud MAIRE DU POSET, Maire.

Étaient présents : Sébastien CURTIL, Didier BUCHAILLE, Marlène JANIAUT, Yvon ELOY, Elisabeth GROZELLIER, Valérie LE BERRE, Jean-Pierre LAFARGE, Michel MOROT, Matthieu VION.

Absent excusé : Francis GRICOURT (pouvoir à Sébastien CURTIL), Anna QUANDALLE (pouvoir à Yvon ELOY), Didier PATERNOSTER (pouvoir à Michel MOROT), Aurélie PEREIRA (pouvoir à Marlène JANIAUT),

Absente : Sandrine TALMARD

1. Approbation du procès-verbal du 03 avril 2024

Le procès-verbal du 03 avril 2024 est adopté 2024 à l'unanimité.

2. Adhésion de la commune Le Villars au Syndicat Mixte des Eaux du Haut Maconnais

Suite à une demande de la préfecture, le Syndicat des Eaux du Haut Maconnais nous demande de bien vouloir reprendre une nouvelle délibération concernant son adhésion car la date de notre délibération est antérieure à la leur.

Pour rappel :

La Commune LE VILLARS a exprimé le souhait d'adhérer au Syndicat Mixte des Eaux du Haut Mâconnais. Cette adhésion vise à renforcer la coopération dans la gestion des ressources en eau et à bénéficier des avantages liés à cette collaboration.

Il est demandé au Conseil Municipal de s'exprimer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE l'adhésion de la Commune LE VILLARS au Syndicat Mixte des Eaux du Haut Mâconnais ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

3. Rétrocession des parties communes du lotissement « Le Clos du Chardonnay »

L'Association Syndicale Libre (ASL) du lotissement du Clos du Chardonnay sollicite une rétrocession des parties communes du lotissement précédemment nommé à la commune d'Uchizy. Les parties communes se composent principalement de la voirie, d'un bassin de rétention des eaux de pluie, de trois surfaces vertes avec des arbres encadrants des espaces de stationnement.

Pour rappel, la société LOGIDIA, qui est à l'origine de la création du lotissement en 2006, a vendu pour un euro symbolique les parties communes du lotissement (parcelle ZC 224) à l'ASL du Clos du Chardonnay le 30 septembre 2013.

L'ASL indique gérer avec des moyens précaires ces parties communes depuis 2013 et ne pas disposer des compétences nécessaires en matière de voirie et de sécurité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de voter contre la rétrocession des parties communes du lotissement « Le Clos du Chardonnay »

9 contres

3 pour

2 abstentions

4. Travaux sylvicoles

La commune d'Uchizy possède une parcelle ZA 128 située au lieu-dit les glaçons de fat sur laquelle sont plantés des sapins (douglas) qui arrivent à maturité. En vue de pouvoir exploiter cette parcelle dans les années à venir, l'ONF, qui gère nos parcelles forestières communales par convention, nous propose de réaliser des travaux. Ces derniers concernent l'ouverture de cloisonnements d'exploitations (ouverture d'un chemin de débardage) à l'aide d'un broyeur forestier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise l'ouverture de cloisonnement à l'unanimité.

5. Avenants pour divers lots Gîte

Dans le cadre du marché du gîte, il y a lieu de prendre en compte les modifications apportées au fur et à mesure de l'avancement des travaux pour certains lots, selon devis, à savoir :

Entreprise LAFFAY MENUISERIE - Lot n° 04 Menuiseries Extérieures (Avenant 2)

Travaux en - Value : Suppression des gardes corps en bois pour les baies extérieures au R+1. **- 2 484,00€ HT**

Soit total avenant N°2 : - 2 484,00€ HT

Montant marché initial :	62 854,00 € HT	
Montant avenant n° 2 :	- 2 484,00 € HT	(- 3,95 %)
Nouveau montant marché, lot n° 4 :	60 370,00 € HT	

Remarque : L'avenant N°1 correspond à une modification du planning d'exécution.

Entreprise LAFFAY MENUISERIE - Lot n° 6 Menuiseries bois intérieures (Avenant 2)

Travaux en + Value : Création d'un placard au RDC **+ 520,00 € HT**
Travaux en + Value : Fourniture et pose de tête de lit et suppression des ferme- portes des portes de chambre **+ 2 150,00 € HT**

Soit total avenant N°2 : + 2 670,00€ HT

Montant marché initial :	29 428,14 € HT	
Montant avenant n° 2 :	+ 2 670,00 € HT	(+ 9,07 %)
Nouveau montant marché, lot n° 6 :	32 098,14 € HT	

Remarque : L'avenant N°1 correspond à une modification du planning d'exécution.

Entreprise SAS ZACCAGNINO FILS - Lot n° 1 Démolitions, Gros-Œuvre, Façades (Avenant 4)

Travaux en - value : modification des enduits des façades et élargissement d'une ouverture pour passage P.M.R - 2 490,22 € HT

Travaux en + value :

Reprise en sous œuvre d'un mur en pierre

Cheminement en gravier entre la terrasse et l'accès chaufferie +2 035,25 € HT

Soit total avenant n° 4 : - 454,97 € HT

Montant marché initial :	93 391,91 € HT	
Montant avenant n° 1 :	+ 4 888,35 € HT	
Montant avenant n° 3 :	+ 1 810,00 € HT	
Montant avenant n° 4 :	- 454,97 € HT	
Soit un écart de :	+ 6243,38 € HT	(+ 6,69 %)

Nouveau montant marché, lot n° 1 : **99 635,29 € HT**

Remarque : l'avenant n°2 correspond à une modification du planning d'exécution.

Entreprise SIA REVETEMENTS - Lot n° 08 Sols souples (Avenant2)

Travaux en + value :

Diverses fournitures et poses collées de bande et cornières escaliers + 803,60 € HT

Soit total avenant n° 2 : + 803,60 € HT

Montant marché initial :	10 646,15 € HT	
Montant avenant n° 2 :	+ 803,60 € HT	(+ 7,5 %)

Nouveau montant marché, lot n° 8 : **11 449,75€ HT**

Remarque : l'avenant n°1 correspond à une modification du planning d'exécution.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les avenants n°2 des lots 4 et 6 et 8 et l'avenant n°4 du lot 1

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

6. Questions diverses

- Achat logiciel « enfance » PERISCOL

Monsieur Cracco de la société JVS, notre prestataire informatique, est venu nous présenter le module « Enfance » de l'offre « Horizon Villages Infinity ».

Ce logiciel devrait nous permettre de mieux gérer les inscriptions à la cantine et à la garderie, et de gagner du temps au niveau de la facturation. Les parents devront inscrire leurs enfants à la cantine à l'avance par internet et cela facilitera nos commandes de repas auprès de notre prestataire « Bourgogne Repas ».

Cependant, ce logiciel a un coût annuel non négligeable (1350 HT). Il est proposé de compenser cette dépense en supprimant de notre offre JVS le module « intragéo » qui propose un service comparable au Système d'Information Géographique (SIG) du SYDESL qui est mis à disposition des adhérents.

Le conseil valide la mise en place du logiciel PERISCOL.

- Augmentation Prime Personnels

La rémunération des agents d'Uchizy se compose du traitement brut (calculé en fonction de l'indice détenu par l'agent et de la valeur du point d'indice fonction publique) et du régime indemnitaire (RIFSEEP).

Depuis 2021, le point d'indice avait connu une revalorisation de 3,5 % en juillet 2022, puis de 1,5 à compter du 1^{er} juillet 2023, provoquant un décrochage net des rémunérations par rapport à l'inflation (taux d'inflation : 1,6 % en 2021, 5,2 % en 2022 et 4,9 % en 2023).

La prime pouvoir d'achat (PPA) a été instaurée dans la fonction publique pour compenser en partie ce décrochage (800 € pour les plus petits salaires). En Saône et Loire, plusieurs dizaines de petites communes l'ont mise en place, mais pas Uchizy. En revanche, la majorité des agents de la commune a obtenu la totalité de son complément indemnitaire annuel (CIA).

Le régime indemnitaire revalorisé en 2021 à Uchizy n'a pas été actualisé, il ne représente qu'une part faible de la rémunération globale (environ 9 % en 2021) des agents. La proposition est de réaliser cette actualisation au 1^{er} juillet 2024.

La base de cette actualisation est le cumul du taux d'inflation depuis 2021 jusqu'à avril 2024, soit 13,7 %. Comme elle ne sera pas effectuée tous les ans (un réexamen de l'IFSE est censé être réalisé tous les 4 ans), il est proposé de retenir 15 % comme taux d'actualisation.

La mise en œuvre de cette actualisation au 1^{er} juillet 2024 représente environ une augmentation des dépenses de 1 015 € pour le deuxième semestre.

Le conseil valide l'augmentation de la Prime de Personnel.

- Élection européenne le 9 juin

8h-11h : Arnaud, Didier B, Marlène

11h-13h : Jean Pierre, Valérie, Sébastien

13h-16h : Michel, Matthieu, Élisabeth

16h-18h : Arnaud, (voir avec Aurélie, Francis, Anna)

- Les Allemands seront à Uchizy le week-end du 14 juillet

- Gîte

Réception des travaux le 31 mai

Aménagement à prévoir pour être prêt fin juin

- Départ de Laurence

Pot le jeudi 27 juin à partir de 18h

Séance levée à 21h15

**Secrétaire de séance,
Marlène JANIAUT**

**Le Maire,
Arnaud MAIRE DU POSET**